

François BAILLON
Station d'Ornithologie M'BOUR

CONTRIBUTION A L'ETUDE
DE L'AVIFAUNE DU SENEGAL

Prospection ornithologique en
Casamance

mhp n° 50

JANVIER 1986

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

CENTRE DE DAKAR-HANN



Fonds Documentaire ORSTOM

Cote : **B*4692** Ex : **1**

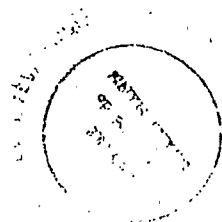
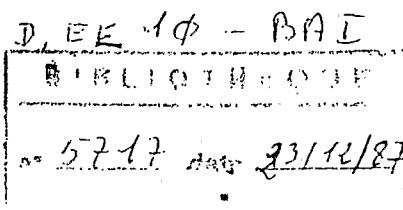
ORSTOM Documentation



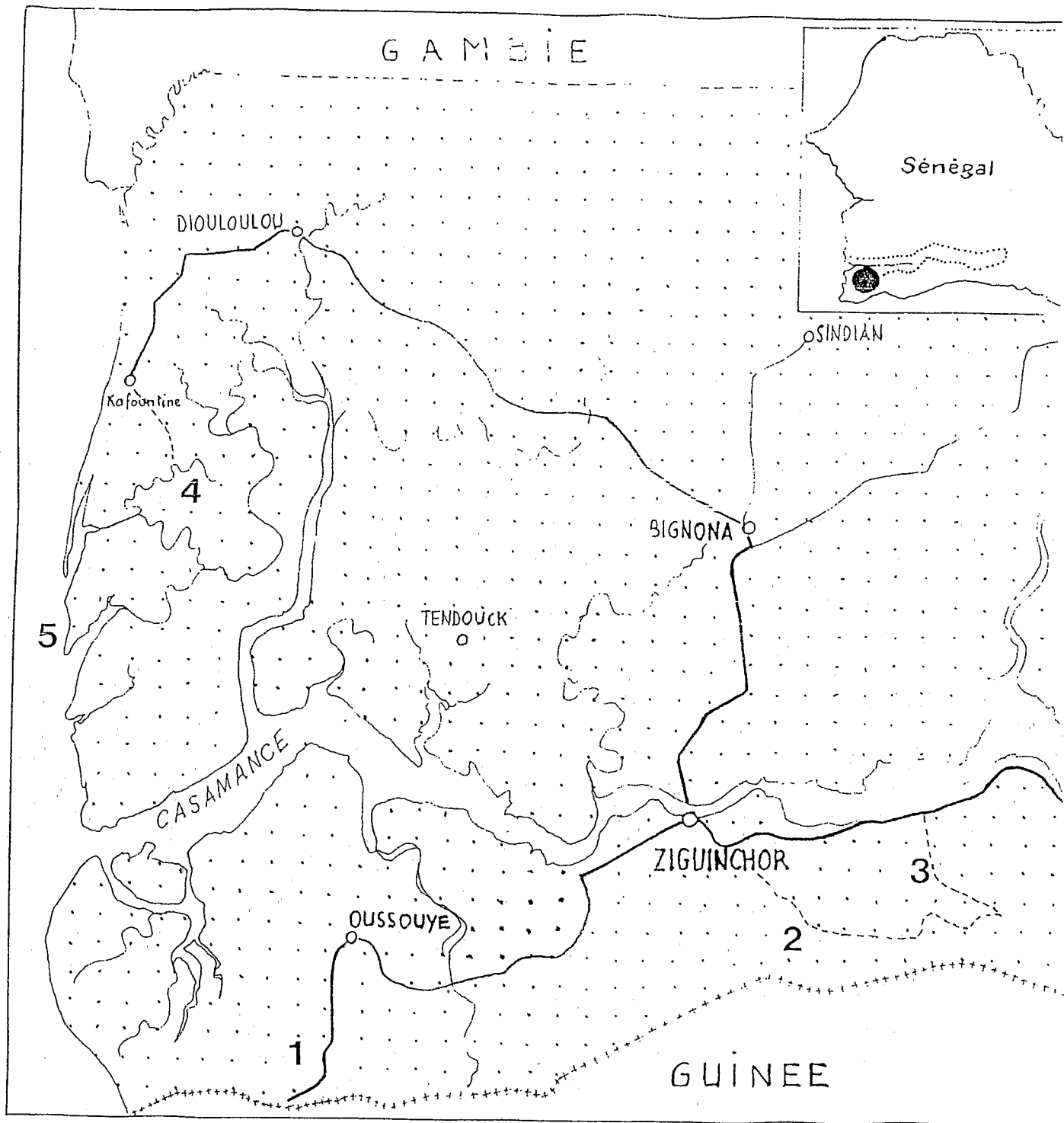
010004692

"Le mot "conservation" a aujourd'hui un sens beaucoup plus ample que celui de simple conservation de nos ressources naturelles. Il signifie leur utilisation rationnelle et leur protection, de telle façon qu'un nombre toujours croissant de personnes puissent en tirer profit. C'est seulement dans la mesure où nous obtenons ce résultat que nous pourrons enrichir nos propres ressources humaines."

Laurence S. ROCKEFELLER



Photos de l'auteur



PRESENTATION DE LA ZONE PROSPECTEE

CONTRIBUTION A L'ETUDE DE L'AVIFAUNE
EN CASAMANCE

Réalisée dans le cadre de l'étroite collaboration existant entre l'ORSTOM et la Direction des Parcs Nationaux cette mission à caractère ornithologique s'est déroulée du 30 octobre au 9 novembre, en fin de saison des pluies.

Le planning a été organisé selon les étapes suivantes :

- * itinéraire 1 : Inventaire dans le Parc National de Basse Casamance (PNBC) situé à 40 km à l'ouest de Ziguinchor.
- * itinéraire 2 : Recherches de colonies d'Ardeidae sur le marigot Guidel au Sud de Niagnis.
- * itinéraire 3 : Prospection d'un milieu semi-dégradé sur le trajet Soukouta - Bambadinka - Niadiou - Sindone.
- * itinéraire 4 : Kafountine - Acquisition de données sur l'îlot Kassel. Déterminer les espèces nicheuses.
- * itinéraire 5 : Presqu'île aux oiseaux. Pointe des Kalissayas. Dénombrement en milieu marin et mangrove des espèces paléarctiques et éthiopiennes.

Cette mission dont l'ORSTOM a été l'initiateur a réunie, à cette occasion des ornithologues étrangers de divers horizons :

- . M. Moynihan Martin du Smithsonian Tropical Research Institute de Washington
- . Mme Hilgerloh Gudrun de Estacion Biologica de Seville
- . M. Kai Prinz du zoologisches Institut de Frankfurt
- . M. Rothan Christophe Ingénieur INRA
- . M. Perodeau Hydrologue ORSTOM.

La prospection dans le parc s'est déroulée en deux temps :

- a) en véhicule 4 x 4 tout d'abord afin de couvrir l'ensemble du parc.
- b) à pied sur un circuit de 11 km environ.

PRESENTATION GENERALE

Le parc situé à 17 km au Sud d'Oussouye se caractérise avant tout par la présence d'une relique de forêt guinéenne humide qui en fait toute sa richesse et son originalité. D'une superficie de 5.000 ha, cette zone a été décrétée parc national en Avril 1970. M. Schneider lors d'une étude de courte durée, cinq ans plus tard, a souligné l'importance de cette flore représentée selon lui en deux grands groupements : une première formation composée essentiellement d'essences purement guinéennes, le second groupement étant caractérisé par des espèces soudaniennes. La partie Nord du parc est colonisée par une forêt marécageuse. Lors d'un premier contact avec ce milieu c'est précisément son hétérogénéité avec les habitats voisins qui marque l'attention. Cette variété floristique reflète la diversité aviaire. Les espèces recensées pendant ce cours séjour présentent des origines géographiques très différentes. Cette originalité du peuplement aviaire tient probablement au fait qu'en Casamance les zones biogéographiques sont de plus en plus resserrées à mesure que l'on descend au Sud et qu'il y a probablement chevauchement des aires de répartition pour un nombre non négligeable d'espèces. L'inventaire non exhaustif qui figure ci-dessous montre la présence d'espèces 1) purement forestières, 2) guinéennes inféodées aux savanes forestières, 3) Soudano-sahaliennes, 4) hivernantes paléarctiques.

Essences caractéristiques rencontrées

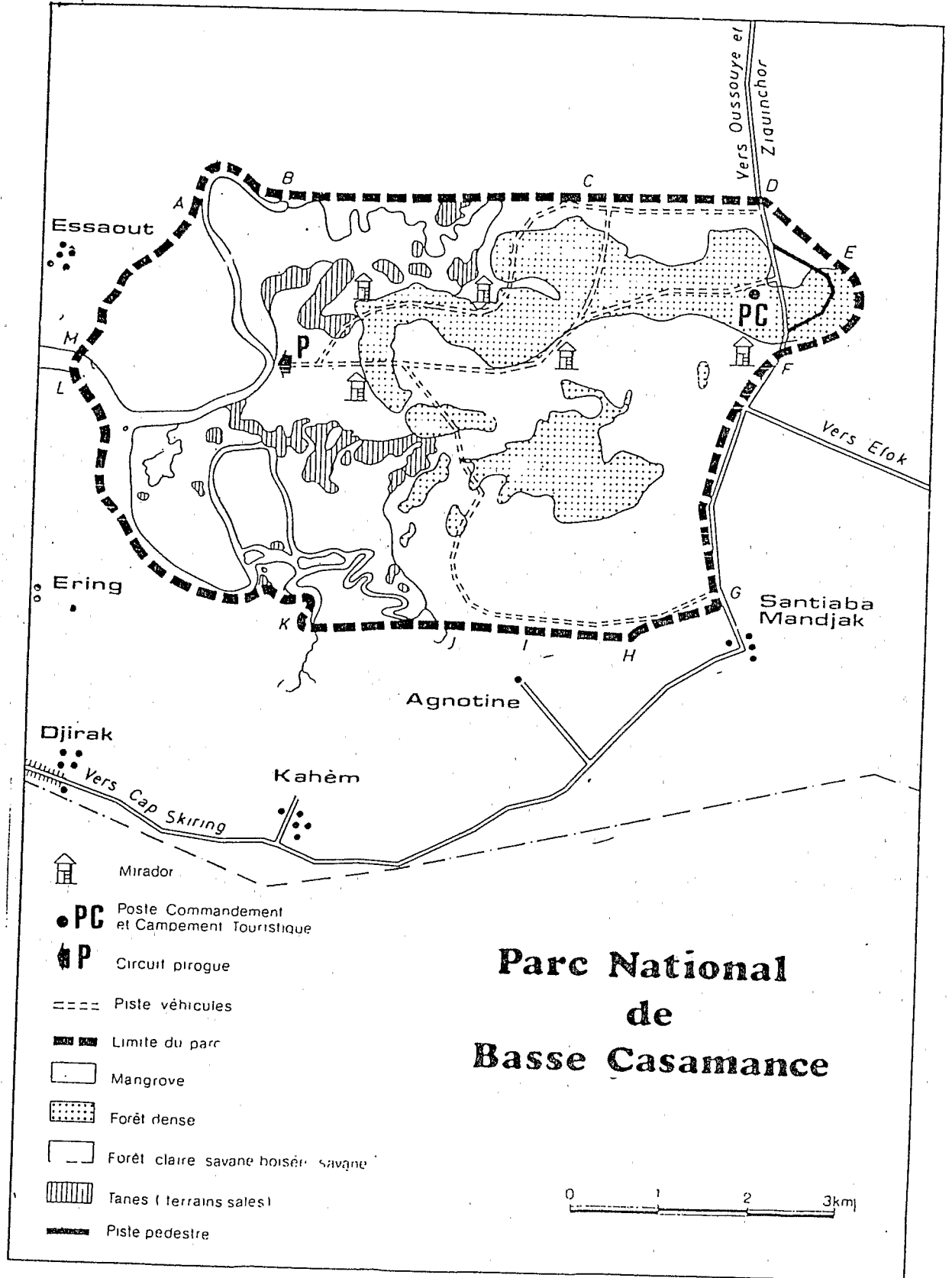
Elaeis guineensis
Klainedoxa gabonensis
Lannea acida
Sterocarpus binaeus
Afzelia africana
Uapaca guineensis
Daniellia oliveri
Sygyzium guineense
Parinari macrophylla
Lophira lanceolata
Prosopis africana
Terminalia macroptera
Khaya senegalensis
Raphia gracilis
Vernonia cinerea

L'inventaire complet des espèces observées au PNBC figure en fin de rapport. Parmi celles ci les plus intéressantes à signaler sont :

Bihoreau à dos blanc
Moucherolle du paradis
guêpier à queue d'hirondelle
Faucon ardoisé
Calao siffleur
Hirondelle à longs brins
Pie grièche cubla
Echenilleur à épaulettes
Autour gabar
Cisticole à tête rousse
Touraco violet

Itinéraire 1

Parc National de Basse Casamance

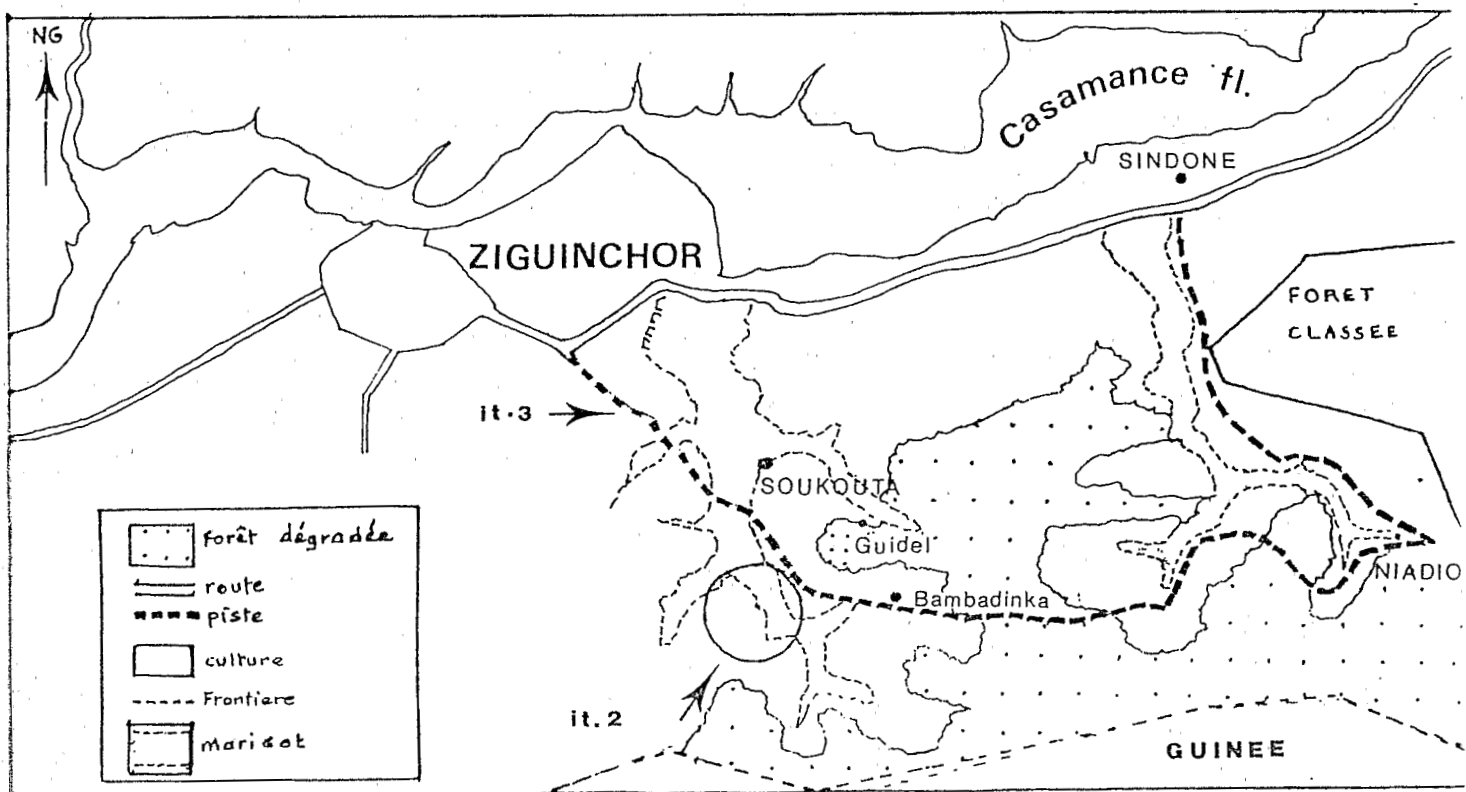


Touraco vert
 Hypolais pâle
 Hypolais polyglotte
 Autour chanteur
 Guêpier d'Europe
 Merle amethyste
 Coucou didric
 Pouillot fitis

Un inventaire commenté sur les espèces présentant des statuts douteux ou d'observations rares est en cours de rédaction et portera sur l'ensemble de l'avifaune recensée au Sénégal.

Itinéraire 2

Marigot de Guidel

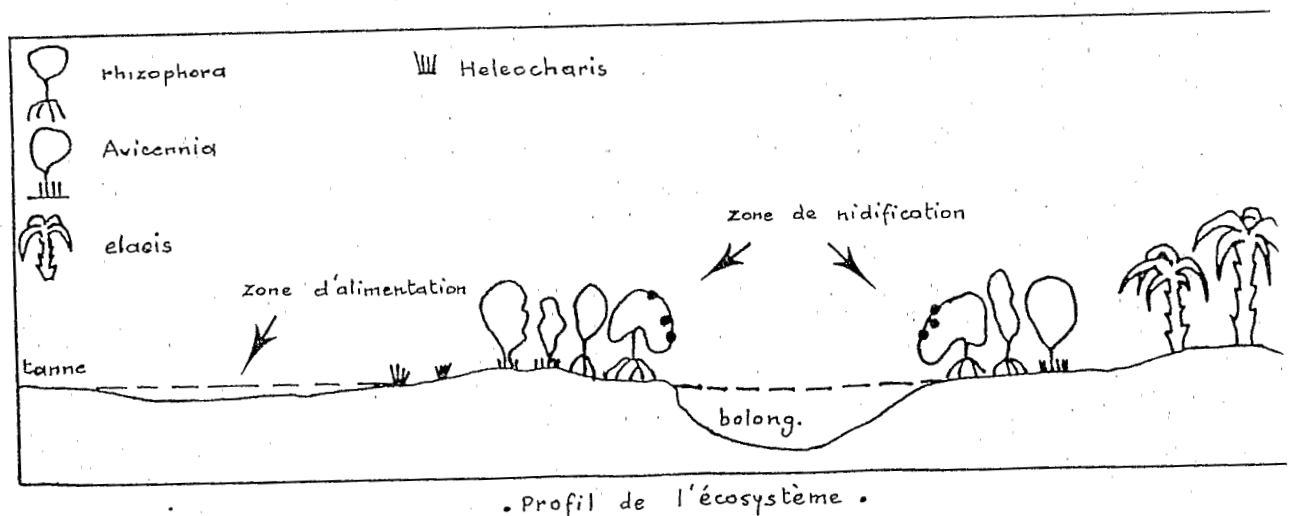


itinéraires 2 et 3

Le but de cette mission était de localiser et d'évaluer les effectifs d'une colonie mixte d'ardeides installée en bordure du bolong. Cette prospection a pu se dérouler sans problèmes grâce à l'appui logistique de l'équipe d'hydrologie opérant sur place. Il faut signaler que cette zone n'est l'objet d'aucune mesure de protection particulière.

PRESENTATION

Le milieu considéré, localisé sur la carte ci-dessus, est une zone de mangrove, colonisée par *Rhizophora mangle*, *Avicennia nitida*, et sur les hautes terres, en lisière du bolong, par *Elaeis guineensis*. Le cours d'eau est soumis à l'influence de la marée.



Le site semble exceptionnel pour la sécurité des ardeides. L'essentiel de la colonie s'est installé de part et d'autre du bolong (large de 20 m) sur une longueur de 100 - 120 m. A cette époque de l'année la reproduction est achevée. Les espèces de hérons recensées ont été les suivantes :

	Indice d'abondance
- Ardea goliath (3 ind. observés à l'écart de la colonie)	x
- Ardea purpurea (1 ind seul en vol au dessus de la colonie)	x
- Ardea cinérea (8 tous adultes)	xx
- Nycticorax nycticorax (plusieurs dizaines)	xxx
- Bubulcus ibis (très abondant - plusieurs centaines)	xxxx
- Egretta garzetta (peu abondante - quelques individus (25))	xx
- Cosmerodius albus (Abondante)	xxxx
- Ardeola ralloïdes (plusieurs dizaines de couples)	xxx
- Egretta intermedia (plusieurs centaines d'individus)	xxxx
- Egretta gularis (très abondante ; plusieurs centaines de couples)	xxxx
- Ardea melanocephala (10 individus observés)	xx
- Ardea ardesiaca (plus d'une centaine)	xxx

Seuls les hérons bihoreaux occupent un site isolé du reste de cette colonie polyspécifique ; les autres espèces hormis le héron goliath et le héron pourpré nichent ensemble. La disposition des nids sur les palétuviers semble suivra un schéma assez répétitif : les espèces les plus grosses sont généralement installées au sommet, les plus petites sont, elles, localisées au bas des supports. Une très forte population d'anhinga (*Anhinga rufa*) et de petits cormorans (*phalacrocorax africanus*) est également mêlée à la guildes des hérons.

Cette population sympatrique d'ardeidés coloniaux arboricoles - et peut être paludicoles - semble ici jouir des conditions optimales pour leur reproduction. Les caractéristiques des sites nécessaires à leur maintien sont assez bien connues. Par contre les exigences alimentaires des ardeidés nicheurs demeurent actuellement assez imprécises et il serait souhaitable d'intensifier les recherches

dans ce sens. A Guidel les lieux d'alimentations et l'étendue du domaine vital des espèces sont vraisemblablement exceptionnels, compte tenu du nombre d'espèces observées et des effectifs par espèces. Il a en effet été démontré que l'étendue du domaine vital des colonies a un effet direct sur le nombre de nicheurs d'une région (Fasola 1978).

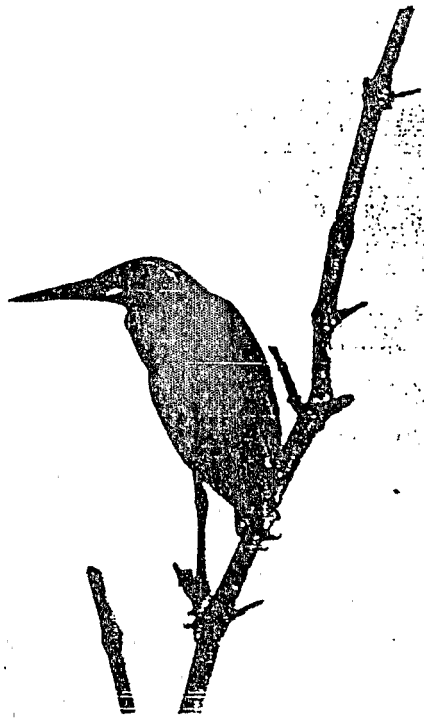
A l'issue de cette tournée de 4 heures en bateau il serait souhaitable au vu du peuplement aviaire fréquentant le milieu, de mettre l'accent sur l'importance de la conservation des lieux de nidification et/ou d'hivernage pour assurer à long terme la sauvegarde des populations nicheuses et peut être promouvoir des recherches sur l'écologie des hérons dans leur quartier d'hiver.

Ceci fournirait d'excellents arguments à l'appui des propositions d'aménagement.

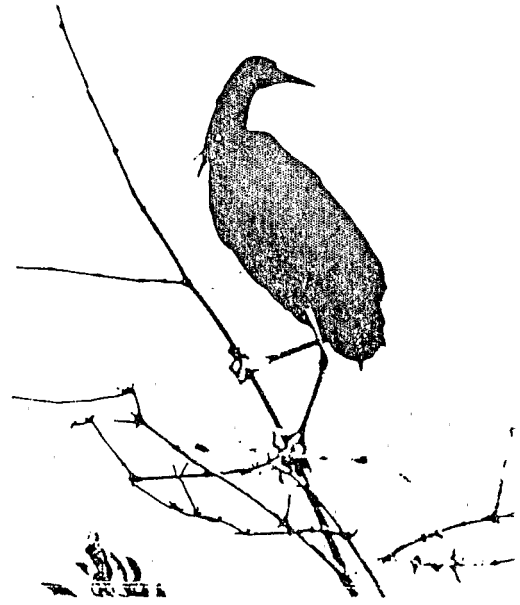
Itinéraire 3

Afin d'avoir un échantillon plus représentatif de l'avifaune qui fréquente la Casamance nous avons décidé de prospecter un milieu différent de ceux parcourus jusqu'à lors. L'itinéraire Soukouta - Sindone figuré sur la carte précédente offrait à ce titre un intérêt particulier pour la nature des habitats traversés : Forêt classée, forêt dégradée, zone de cultures, rizières, prairies. Le circuit d'une longueur d'environ 80 km a été parcouru à vitesse lente et régulière ; 58 espèces ont été recensées dont les plus intéressantes sont :

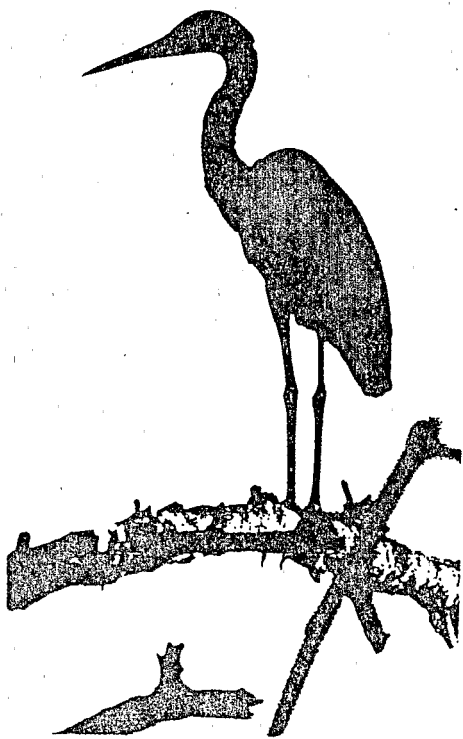
- . Phyllanthus atripennis (cratérope capucin) : 1 seule observation le 2 août 1968 par Veling
- . Centropus grillii (Coucal noirou) 2 observations précédentes : 1 en Gambie et 1 au Niokola-Koba sans date précise



Ardeola ralloides



Ardea ardesiaca



Egretta gularis



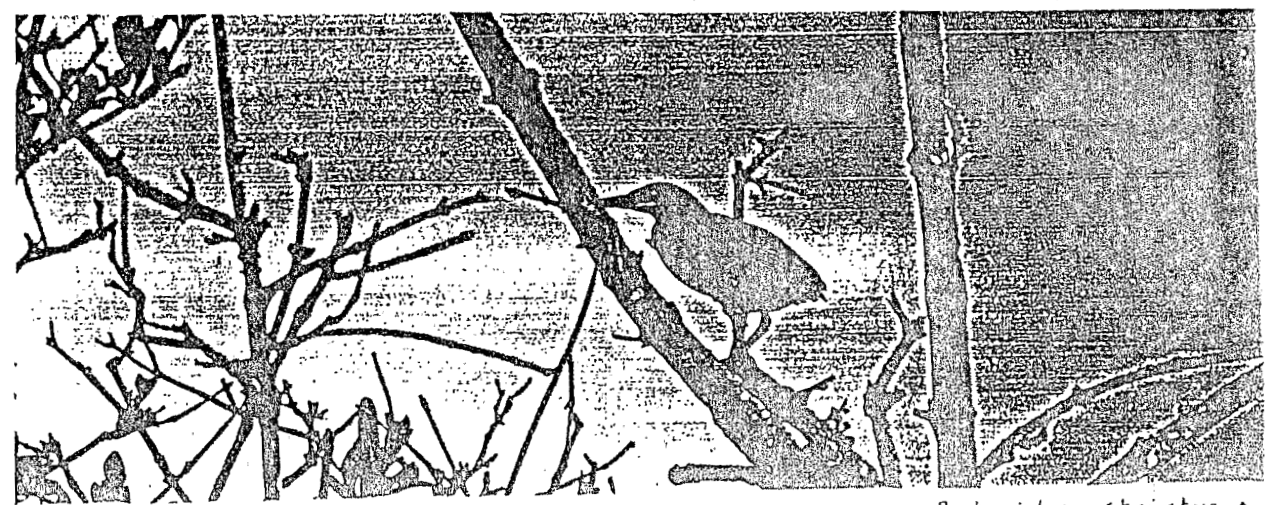
Anhinga rufa

- . Ciconia episcopus (Cigogne épiscopale) : régulière en Gambia, pas d'observation en Casamance
- . Halcyon chelicuti (martin chasseur strié))
- . Halcyon leucocephala (martin chasseur à tête grise))
peu de données sur ces 2 espèces. Mouvements loc. saisonniers intéressants.
- . Turtur afer (émerauldine à bec rouge) : commune en Casamance rare ailleurs.
- . Psalidoprocne obscura (hirondelle hérissée) : 1 observation en 1967 et 1 observation en 1969
- . Terpsiphone viridis (moucherolle du paradis) : Rare en Casamance d'après M. Morel - 1972)
- . Terpsiphone rufiventer (moucherolle à ventre roux) : 1 spécimen collecté par M. Morel - Commun d'après Thiollay.
- . Tauraco persa (Touraco vert) :) : Estimé rare en Casamance
- . Musophaqa violacea (Touraco violet))
- . Phylloscopus trochillus (pouillot fitis)) Ces 3 espèces
- . Hippolais polygotta (hypolaïs polygotte)) des paléarctiques
- . Saxicola rubetra (Traquet tarier)) hivernants
- . Treron waalia (pigeon à épaulettes violettes) : Peu de données sur cette espèce pourtant commune.

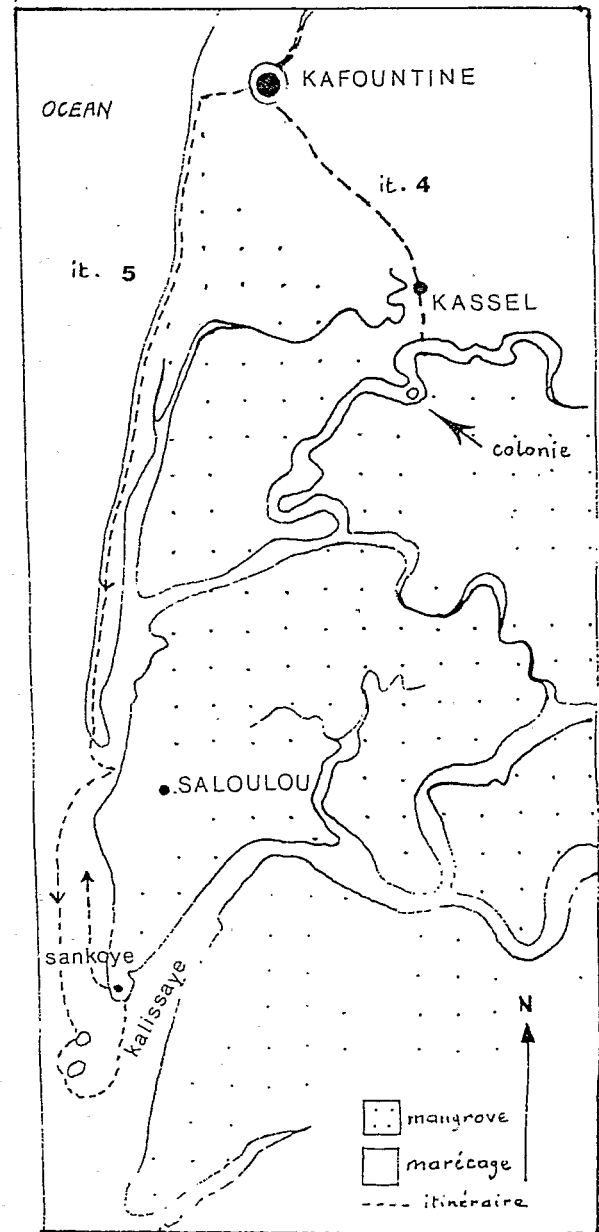
Il semble fort probable que des prospections plus gulières dans ces écosystèmes partiellement dégradés révéleraient la présence d'espèces d'origine guinéenne pure, ainsi que l'existence d'un contingent non négligeables d'espèces paléarctiques, principalement des passereaux (Sylviidae, Muscipidae, Laniidae).

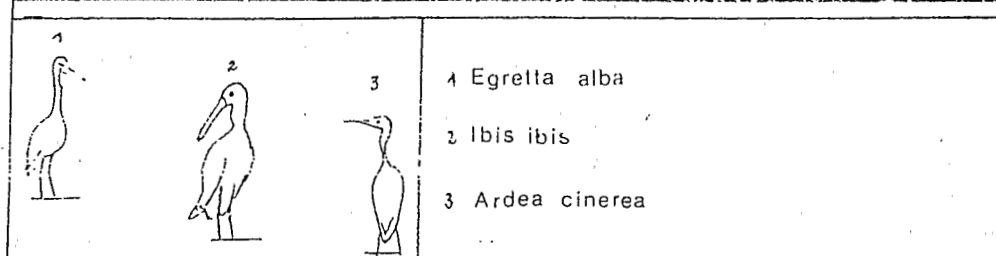
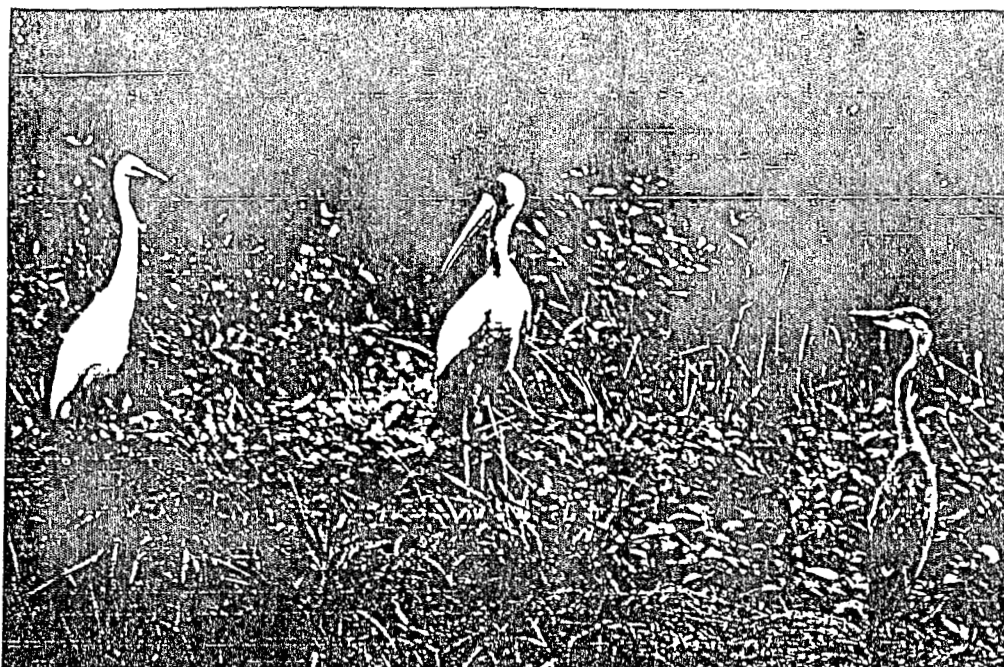
Itinéraire 4

Nord Ziguinchor - Kafountine - Ilot Kassel



▲ *Buteoides striatus* ▲

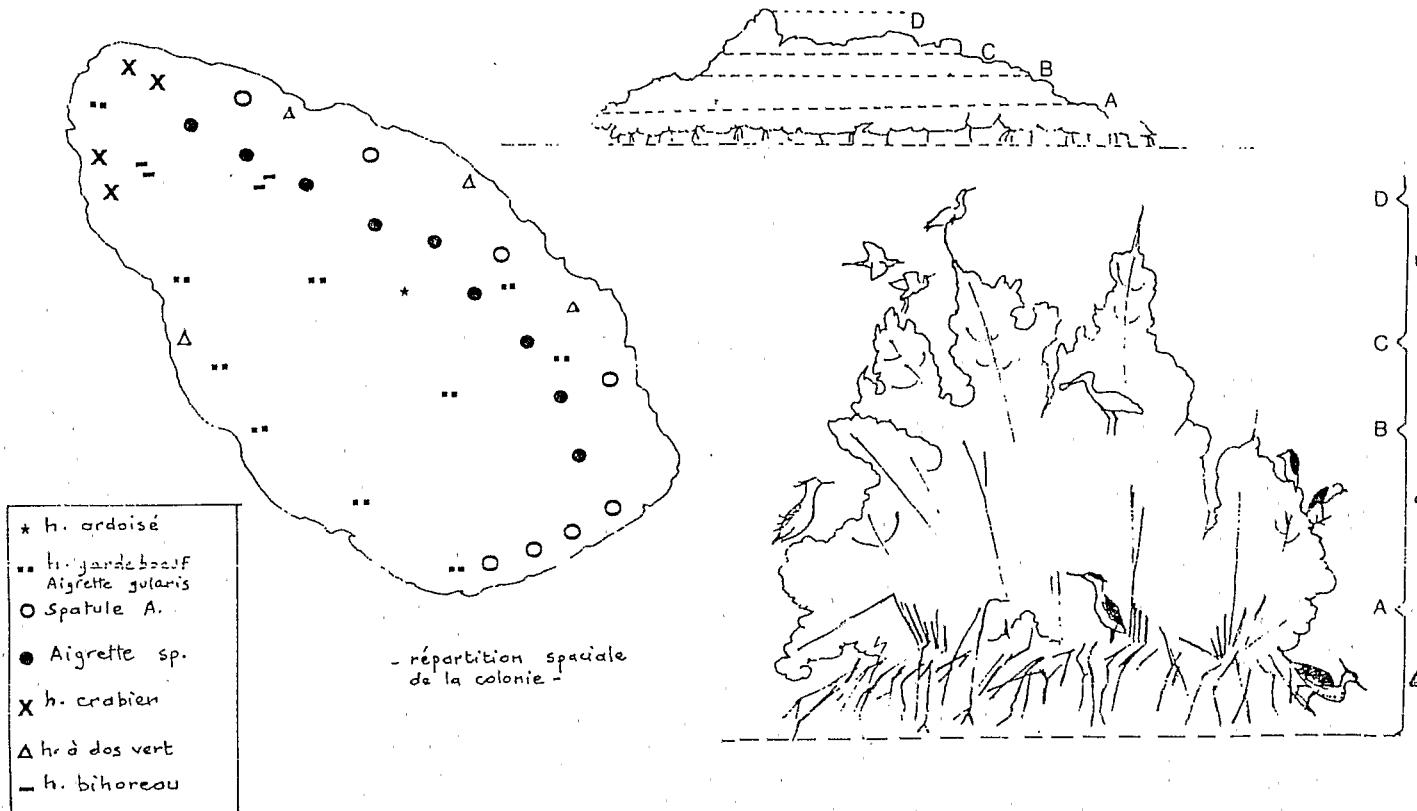




La zone visitée est figurée en pointillée. Il s'agissait là aussi d'acquérir des données qualitatives et quantitatives sur une petite colonie de hérons, installée sur un îlot, en zone de mangrove, à 15 km au Sud de Kafountine.

Cet îlot, d'accès peu commode (9 km en voiture, 5 km à pied, 1 km en pirogue) couvre une superficie d'à peine 2 hectares et ne présente aucune possibilité de débarquement, la totalité du site étant recouvert par les palétuviers. Une étude plus approfondie de la colonie nécessiterait de toute évidence la construction d'une plateforme ou d'un mirador, en pleine eau face à l'îlot. L'attrait de cette communauté, outre qu'elle regroupe de nombreuses espèces de hérons, est qu'elle abrite aussi plusieurs dizaines de couples de spatule d'Afrique (*Platalea alba*).

REPARTITION SPACIALE DES NIDS



Espèces nicheuses à l'époque de la prospection

- Platalea alba (Spatule d'Afrique)
- Egretta gularis (aigrette dimorphe)
- Egretta intermedia (aigrette intermédiaire)
- Nycticorax nycticorax (Héron bihoreau)
- Bubulcus ibis (Héron garde boeuf)
- Ardea ardesiaca (Héron ardoisé)
- Butorides striatus (Héron à dos vert)
- Ardeola ralloïdes (Héron crabier)

Espèces autres observées sur l'îlot ou à sa périphérie

- *Threskiornis aethiopicus* (ibis sacré)
- *Pandion haliaetus* (balbuzard)
- *Gypohierax angolensis* (vautour palmiste)
- *Ceryle rudis* (martin pêcheur pie)
- *Ploceus* sp (Tisserin sp.)

D'après les renseignements obtenus sur place la nidification commence fin Mai, mais le maximum de pontes semble être atteint pendant la période de Septembre. Les espèces les mieux représentées sont le héron garde-boeuf, et l'aigrette dimorphe suivies des aigrettes intermédiaires et des grandes aigrettes, puis héron crabier, héron bihoreau, héron à dos vert et spatules dont les effectifs seraient voisins.



Cette héronnière mérite à plus d'un titre que l'on s'y intéresse. Elle présente en effet sur un plan sociologique une singularité peu courante dans la mesure où les villageois eux

mêmes ont demandé que cette zone soit classée en réserve. Ces derniers à l'appui de leur requête ont également proposé un projet de développement touristique, modeste mais original. La direction des Parcs Nationaux a, à cet effet, détaché un de ses agents afin de suivre l'évolution de cette colonie.

Dans le cadre du vaste programme lancé par l'UICN sur le recensement et la conservation de zones humides dans l'Ouest Africain, cet îlot devra impérativement figurer par les zones à sauvegarder.

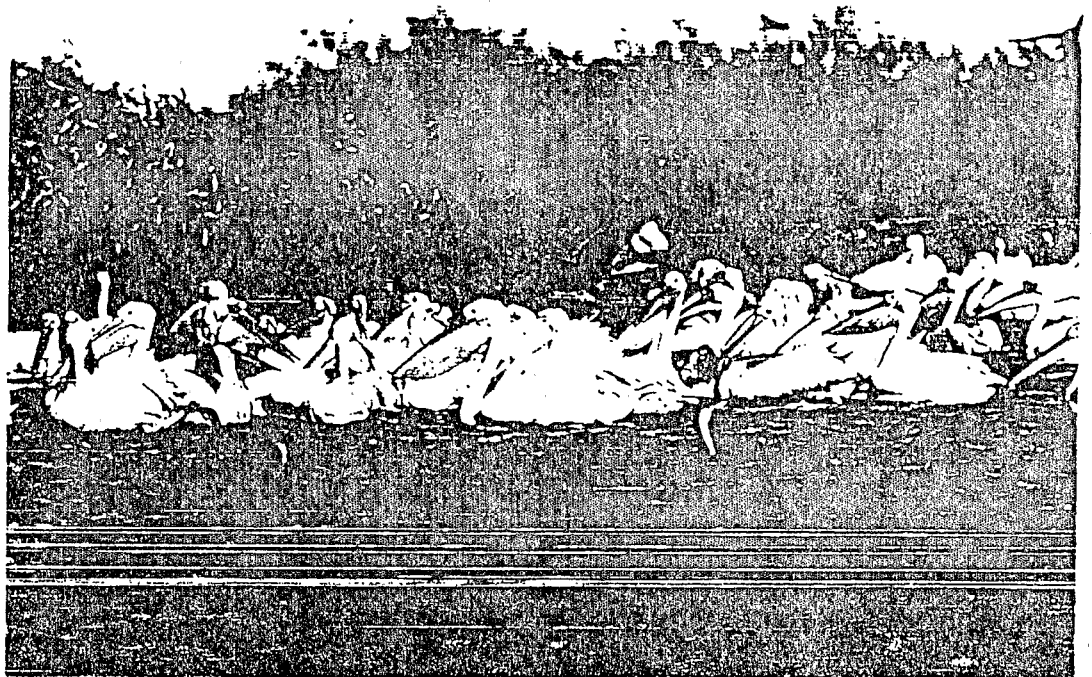
Itinéraire 5

Pointe et îlots de Kalissayes

Ce sanctuaire promulgué en réserve ornithologique en 1980 couvre une superficie d'environ 1200 ha englobant la pointe de Sankoye, les 2 îlots de Kalissayes et les eaux maritimes, baignant cet ensemble sur une distance de 100 m.

La situation géographique de la pointe et des deux îlots qui le prolongent replacée par rapport à la configuration générale du littoral sénégalais, offre pour l'avifaune migratrice un attrait considérable. A basses marées, de grandes vasières se découvrent procurant pour les oiseaux des zones d'alimentations inépuisables. A l'opposé, en période de hautes marées, les îlots et le bord du littoral offrent des zones de refuge de première qualité, où l'avifaune marine peut, sans dérangements particuliers s'afférer à ses activités de toilettage et de repos.

L'itinéraire le plus sûr pour accéder à la pointe reste le bord de mer qui offre à marée descendante une zone praticable en véhicule 4 x 4, sur une longueur d'environ 20 km. A l'extrémité de la presqu'île aux oiseaux, il est nécessaire pour continuer la prospection d'utiliser une embarcation adoptée à la haute mer pour atteindre le village de Sankoye puis, plus au Sud, les deux îlots Kalissayes.



Pêche collective chez Pelecanus onocrotalus



Comptage des pontes abandonnées de Pelecanus onocrotalus

Une cinquantaine d'espèces ont été recensées pendant le trajet. Elles figurent sur l'inventaire général à la fin de compte rendu. 3 d'entre elles méritent que l'on s'y attarde, ainsi que l'ensemble des Laridés observés.

1) Vautour à tête blanche (*Trigonoceps occipitalis*)

Ce rapace n'a fait l'objet que de deux observations en Casamance et demeure assez rare. Ce spécimen solitaire a été observé sur le littoral, posé à même le sable, près d'un centre d'équarissage de poisson.

2) Tisserin à lunettes (*Ploceus nigricollis brachypterus*)

Nicheur sur la bordure atlantique dans le village de Kafountine. Cette petite colonie constituée d'une dizaine de couples était en pleine période de reproduction, les jeunes occupant encore les nids. Les dates de nidification de cet oiseau n'étaient jusqu'alors, pas connues. L'oiseau est considéré comme une espèce assez répandue mais très localisée.

3) Pelican blanc (*Pelecanus onocrotalus*)

Sa nidification au Sud de Kalissayes est connue et a été signalée par Mr. A.R. Dupuy. Nous avons trouvé sur le premier îlot une grande colonie, malheureusement dévastée par un ouragan en Août 35. Sur cet hectare et demi de sable, nous avons recensé 1280 oeufs abandonnés au milieu des débris de nids essentiellement constitués d'os et de brindilles. De nombreux oeufs ont aussi été retrouvés enfuis et l'on peut estimer de façon assez précise le nombre total à près de 1600 oeufs. Le nombre moyen d'oeuf/nid généralement admis étant de 2 chez *P. Onocrotalus*, cela représente globalement 800 couples nicheurs. L'ensemble de la population semblait s'être réfugiée sur le second îlot, situé à 5 mn du premier, malheureusement inaccessible ce jour-là. Plus de 250 individus ont été comptés sur un seul côté de l'îlot. Ce chiffre ne reflète certainement pas l'effectif réel de la population. (Probablement proche de 2000 individus).

4) Laridés

Aux abords des îlots et sur le littoral de la pointe neuf espèces, commentées ici par ordre d'importance ont été recensées ; il s'agit de :

- . Guifette noire et guifette leucoptère (*Chlidonias niger* et *leucopterus*)

Près de 4000 individus ont été dénombrés sur la partie la plus basse du premier îlot, tous en plumage d'hiver. D'autres groupes rassemblant près de 800 sujets ont été observés au large, voletant à l'aplomb de bancs de poissons.

- . Sterne naine et sterne caudeck (*Sterna albifrons* et *sandvicensis*)

Les deux espèces les plus fréquemment rencontrées cette époque de l'année. Elles prospectent inlassablement le bord de mer à la recherche de nourriture, souvent en compagnie de *Chlidonias* sp, *Sterna caspia* et *Sterna maxima*. Plus de 500 individus dans des proportions de 1/10 et 9/10 ont été dénombrés le long de la pointe des Kalissayes.

- . Sterne caspienne et sterne royale (*Sterna caspia* et *maxima*)

Les individus identifiés circulaient tous en zone pélagique qu'ils fréquentent régulièrement après la période de reproduction. A.R. Dupuy a estimé le nombre de couples nicheurs pour ces 2 espèces à 9000, à l'intérieur du périmètre classé.

- . Mouette à tête grise (*Larus cirrocéphalus*)

Quelques groupes épars (6) stationnés sur des îlots sableux représentaient un effectif global de 240 individus. Fin de date de reproduction pour cette mouette dont la majorité des individus arboraient une livrée hivernale.

- . Goeland railleur (*Larus genei*)

La présence de cette espèce sur la côte sénégalaise vêt un intérêt ornithologique de première importance. Les popula-

lations nicheuses de Kalissayes évaluées à près de 1.00 couples représentent avec celles du Sine-Saloum les colonies les plus méridionales de leur aire de distribution. (Voir rapport Sine-Saloum ORSTOM Août 85) ; 24 individus ont été dénombrés aux abords des deux îlots.

Sterne de Dougall et Sterne pierregarin (sterna dougalii et hirundo)

Un seul sujet de la première espèce a été observé, isolé sur un banc de sable à proximité du village de Sankoye. La sterna hirundo est quant à elle plus répandue mais jamais abondante ; 12 adultes ont été individuellement recensés.

DISCUSSION GENERALE

La diversité des milieux naturels rencontrés en région casamançaise sur une surface finalement assez restreinte comprise entre le fleuve Gambie et la frontière guinéenne reflète l'étroitesse des zones biogéographiques et leurs imbrications. Des peuplements aviaires distincts, directement dépendants de la richesse alimentaire de ces milieux et de leur capacité d'accueil, se cotoient de façon originale. En basse Casamance on passe en effet sur moins de 90 km de la forêt guinéenne humide à la forêt marécageuse, les lagunes, la mangrove et les milieux anthropisés, cultures, prairies etc... Il n'est donc pas rare d'observer des espèces purement guinéenne vivant à proximité d'espèces soudano-sahéliennes, comme l'atteste l'inventaire établi ci-dessous. Dans cet ensemble hétérogène d'habitats, l'emplacement des aires protégées a été judicieusement étudié - L'instabilité climatique de la région sahélienne présentent des incertitudes pour l'avenir des populations d'oiseaux qui la peuplent ; l'implantation plus au Sud d'une série de zones protégées sur la façade atlantique constitue une sécurité pour l'avifaune migratrice et résidente. Le cas des pélicans blancs ayant désertés le Djoudj pendant ces dernières années de sécheresse pour venir s'installer à la pointe des Kalissayes en est une illustration.

PNBC = Parc National de Basse Casamance
 K = Pointe de Kalissayes
 M = Mangrove
 CFD = Forêt dégradée / culture

INVENTAIRE DES ESPECES DETERMINEES
EN CASAMANCE (par ordre d'identification)

<u>Nom Français</u>	<u>Nom scientifique</u>	PNBC	K	M	CFD
1 - Lorient doré	(Oriolus auratus)	.			.
2 - Bagadais casqué	(Prionops plumata)	.			.
3 - Rollier d'Abyssinie	(Coracias abyssinica)				.
4 - Percnoptère brun	(Neophron monachus)				.
5 - Gyps de Ruppell	(Gyps rueppellii)		.		.
6 - Gyps africain	(Gyps bengalensis)		.		.
7 - Corbeau pie	(Corvus albus)				.
8 - Milan noir	(Milvus migrans parasitus)		.		.
9 - Aigrette intermédiaire	(Egretta intermedia)		.		.
10 - Heron garde boeuf	(Bubulcus ibis)		.	.	.
11 - Heron cendré	(Ardea cinerea)		.	.	.
12 - Grande aigrette	(Casmerodius albus)		.	.	.
13 - Héron ardoisé	(Egretta ardesiaca)		.	.	.
14 - Petit héron à dos vert	(Butorides striatus)		.	.	.
15 - Tourterelle à collier	(Streptopelia semitorquata)				.
16 - Vanneau caronculé	(Vanellus senegallus)				.
17 - Vanneau à tête noire	(Vanellus tectus)				.
18 - Vanneau armé	(Vanellus spinosus)			.	.
19 - Hironde de cheminée	(Hirundo rustica)	.			.
20 - Hironde à ventre roux	(Hirundo senegalensis)	.			.
21 - Martinet à dos blanc	(Apus affinis)	.			.
22 - Moqueur	(Phoeniculus pupureus)	.			.
23 - Coucal du Sénégal	(Centropus senegalensis)	.			.
24 - Vautour palmiste	(Gypohierax senegalensis)	.			.
25 - Jacana	(Actophilornis africana)	.		.	.

26 - Touraco gris	(Crinifer piscator)	.	.	.
27 - Francolin éperonné	(Francolinus bicalcaratus)	.	.	.
28 - Piac - piac	(Ptilostomus afer)	.	.	.
29 - Merle métallique à longue queue	(Lamprotornis caudateus)	.	.	.
30 - Merle métallique pourpre	(Lamprotornis purpureus)	.	.	.
31 - Alecto à bec blanc	(Bubalornis albirostris)	.	.	.
32 - Ignicolor	(Euplectes orix)	.	.	.
33 - Vorabé	(Euplectes afer)	.	.	.
34 - Tisserin gendarme	(Ploceus cuculatus)	.	.	.
35 - Tisserin à tête noire	(Ploceus melanocephalus)	.	.	.
36 - Coucou de Levaiillant	(Clamator levaillantii)	.	.	.
37 - Tourterelle vineuse	(Streptopelia vinacea)	.	.	.
38 - Tourterelle du cap	(Oena capensis)	.	.	.
39 - Martin chasseur du Sénégal	(Halcyon senegalensis)	.	.	.
40 - Corvinelle	(Corvinella corvina)	.	.	.
41 - Veuve dominicaine	(Vidua macroura)	.	.	.
42 - Martin pêcheur pie	(Ceryle rudis)	.	.	.
43 - Martin pêcheur géant	(Ceryle maxima)	.	.	.
44 - Rolle africain	(Eurystomus glaucurus)	.	.	.
45 - Ombrette	(Scopus umbretta)	.	.	.
46 - Perruche à collier	(Psittacula krameri)	.	.	.
47 - Amarante commun	(Lagonosticta senegala)	.	.	.
48 - Youyou	(Poicephalus senegalus)	.	.	.
49 - Spermete nonette	(Lonchura cucullata)	.	.	.
50 - Bulbul commun	(Pycnonotus barbatus)	.	.	.
51 - Cratérope brun	(Turdoïdes plebejus)	.	.	.
52 - Pelican gris	(Pelecanus rufescens)	.	.	.
53 - Emerauldine à bec noir	(Turtur abyssinicus)	.	.	.
54 - Anhinga	(Anhinga rufa)	.	.	.
55 - Heron crabier	(Ardeola ralloïdes)	.	.	.
56 - Echasse blanche	(Himantopus himantopus)	.	.	.
57 - Moucherolle du paradis	(Terpsiphone viridis)	.	.	.
58 - Petit cormoran	(Phalacrocorax africanus)	.	.	.

59 - Ibis tantale	(Ibis ibis)				
60 - Petit serpenteaire	(Polyboroides radiatus)	.			
61 - Dendrocygne veuf	(Dendrocygna viduata)			.	
62 - Drongo brillant	(Dicrurus adsimilis)	.			.
63 - Chevalier combattant	(Philomachus pugnax)		.	.	.
64 - Chevalier aboyeur	(Tringa nébularia)		.	.	.
65 - Chevalier gambette	(Tringa totanus)		.	.	.
66 - Chevalier guignette	(Actitis hypoleucos)
67 - Sterne royale	(Sterna maxima)		.	.	.
68 - Chevalier stagnatile	(Tringa stagnatilis)		.	.	.
69 - Cordon bleu	(Estrilda bengala)	.			.
70 - Combassou du Sénégal	(Vidua chalybeata)	.			.
71 - Guifette noire	(Chlidonias niger)		.	.	.
72 - Moineau domestique	(Passer domesticus)				.
73 - Aigrette garzette	(Egretta garzetta)		.	.	.
74 - Heron mélanocéphale	(Ardea melanocephala)			.	.
75 - Alouette sentinelle	(Macronyx croceus)				.
76 - Cigogne épiscopale	(Ciconia episcopus)			.	.
77 - Pigeon de Guinée	(Columba guinea)				.
78 - Balbuzard pêcheur	(Pandion haliaetus)		.	.	.
79 - Hirondelle rousseline	(Hirundo daurica domicella)		.		.
80 - Mouette à tête grise	(Larus cirrhocephalus)		.	.	.
81 - Bergeronnette grise	(Motacilla alba)		.	.	.
82 - Courlieu corlieu	(Numenius phaeopus)			.	.
83 - Bécasseau maubèche	(Calidris canutus)			.	.
84 - Gonolek de barbarie	(Laniarius barbarus)	.		.	.
85 - Pélican blanc	(Pelecanus onocrotalus)		.		.
86 - Moineau gris	(Passer griseus)	.			.
87 - Guépier à queue d'hirondelle	(Merops hirundineus)	.			.
88 - Buse unibande	(Kaupifalco monogrammicus)	.			.
89 - Faucon ardoisé	(Falco ardosiaceus)	.			.
90 - Emerauldine à bec rouge	(Turtur afer)	.			.
91 - Calao siffleur	(Bycanistes fistulator)	.			.
92 - Hirondelle à longs brins	(Hirundo smithii)				.
93 - Pie grièche culbla	(Dryoscopus gambensis)	.			.
94 - Echenilleur à épaulettes	(Campephaga phoenicea)	.			.

95 - Moucherolle à ventre roux	(Terpsiphone rufiventer)				
96 - Aigle pêcheur	(Haliaeetus vocifer)
97 - Veuve à dos d'or	(Euplectes macrourus)				.
98 - Merle podobé	(Cercotrichas podobe)				.
99 - Sterne hansel	(Gelocheidon nilotica)		.	.	.
100 - Grand cormoran	(Phalacrocorax carbo lucidus)		.	.	.
101 - Cisticole des joncs	(Cisticola juncidis)				.
102 - Pic à taches noires	(Campethera punctuligera)	.			.
103 - Guifette moustac	(Chlidonias hybrida)			.	.
104 - Queue de vinaigre	(Estrilda Caerulescens)				.
105 - Pigeon vert	(Treron australis)	.			.
106 - Chevalier culblanc	(Tringa ochropus)	.		.	.
107 - Autour gabar	(Melierax gabar)	.			.
108 - Cisticole à tête rousse	(Cisticola ruficeps)	.			.
109 - Guêpier de perse	(Merops superciliosus)	.	.		.
110 - Rollier à ventre bleu	(Coracias cyanogaster)				.
111 - Cratérope capucin	(Phyllanthus atripennis)				.
112 - Barbican à poitrine rouge	(Lybius dubius)	.			.
113 - Coucal noirou	(Centropus grillii)				.
114 - Martin chasseur à tête grise	(Halcyon leucocephala)				.
115 - Guêpier nain	(Merops pusillus)	.			.
116 - Hypolais polyglotte	(Hippolais polyglotta)	.			.
117 - Gobemouche drongo	(Melaenornis edolioides)				.
118 - Pouillot futis	(Phylloscopus trochilus)	.			.
119 - Coucou didric	(Chrysococcyx caprius)	.			.
120 - Touraco violet	(Musophaga violacea)	.			.
121 - Touraco vert	(Tauraco persa)	.			.
122 - Hirondeille hérissée	(Psalidoprocne obscura)	.			.
123 - Traquet tarier	(Saxicola rubetra)				.
124 - Oie de gambie	(Plectropterus gambensis)			.	.
125 - Heron pourpré	(Ardea purpurea)			.	.
126 - Heron goliath	(Ardea goliath)			.	.
127 - Heron bihoreau	(Nycticorax nycticorax)			.	.
128 - Oedicnène du Sénégal	(Burhinus senegalensis)	.		.	.
129 - Tourterelle maillée	(Streptopelia senegalensis)	.		.	.
130 - Bihoreau à dos blanc	(Nycticorax leuconotus)	.			.
131 - Tourterelle pleureuse	(Streptopelia decipiens)				.
132 - Barge à queue noire	(Limosa limosa)		.	.	.

133 - Courlis cendré	(Numenius arquata)				
134 - Bergeronnette printanière	(Motacilla flava)				
135 - Fauvette roitelet commune	(Prinia subflava)	.			
136 - Camaroptère à dos gris	(Camaroptèr brachura brevicaudata)	.			
137 - Petit calao à bec noir	(Tockus nasutus)	.			
138 - Petit calao à bec rouge	(Tockus erythrorhynchus)	.			
139 - Pigeon à épaulettes violettes	(Treron waalia)	.			
140 - Bécasseau cocorli	(Calidris ferruginea)	.	.		
141 - Bécasseau minute	(Calidris minuta)	.	.		
142 - Tourterelle rieuse	(Streptopelia roseogrisea)	.	.		
143 - Camaroptère à dos vert	(Camaroptera chloronota)	.			
144 - Tisserin à lunettes	(Ploceus nigricollis brachypterus)	.			
145 - Serin du mozambique	(Serinus mozambicus)	.			
146 - Fauvette des jardins	(Sylvia borin)	.	.		
147 - Ibis sacré	(Threskiornis aethiopica)	.	.		
148 - Spatule d'Afrique	(Platalea alba)	.	.		
149 - Martin chasseur strié	(Halcyon chelicuti)	.	.		
150 - Engoulevent à longue queue	(Caprimulgus climacurus)	.	.		
151 - Soui-manga à longue queue	(Nectarinia pulchella)	.	.		
152 - Barge rousse	(Limosa lapponica)	.	.		
153 - Pluvier argenté	(Pluvialis squatarola)	.	.		
154 - Huitrier pie	(Haematopus ostralegus)	.	.		
155 - Tournepierre à collier	(Arenaria interpres)	.	.		
156 - Goéland brun	(Larus fuscus)	.	.		
157 - Grand gravelot	(Charadrius hiaticula)	.	.		
158 - Sterne caugeck	(Sterna sandvicensis)	.	.		
159 - Sterne caspienne	(Sterna caspia)	.	.		
160 - Sterne naine	(Sterna albifrons)	.	.		
161 - Fauvette passerinette	(Sylvia cantillans)	.	.		
162 - Rollier varié	(Coracius naevius)	.	.		
163 - Sterne pierregarin	(Sterna hirundo)	.	.		
164 - Vautour à tête blanche	(Trigonoceps occipitalis)	.	.		
165 - Autour chanteur	(Melierax metabates)	.	.		
166 - Merle amethyste	(Cinnyricinclus leucogaster)	.	.		
167 - Guêpier d'Europe	(Merops apiaster)	.	.		
168 - Pintade commune	(Numida meleagris)	.	.		

- 169 - Avocette (Recuvirostra avosetta)
 170 - Flamant rose (Phoenicopterus ruber)
 171 - Glaréole à collier (Glareola pratincola)
 172 - Grive kurrichane (Turdus pelios)
 173 - Hypolaïs pâle (Hippolaïs pallida)
 174 - Piqueboeuf (Buphagus africanus)
 175 - Bécasseau sanderling (Calidris alba)
 176 - Rougequeue à front blanc (Phoenicurus phoenicurus)
 177 - Cochevis huppé (Galerida cristata)

	.	.	.
.			.
	.	.	.
.	.	.	.

Remerciements

Nous exprimons notre reconnaissance à la Direction des Parcs Nationaux grâce à laquelle ces recherches ont été facilitées en particulier à Monsieur DUPUY, Conservateur Chef des Parcs, MM. Bertin KOLLI et Ibrahima KONE, Conservateurs du Parc de Basse Casamance et de la Pointe des Kalissayes ainsi que Mr. Pierre BASS pour l'aide sur terrain qu'ils nous ont apporté.